

Dès la souscription

L'assuré bénéficie des services de prévention pour préserver l'autonomie.

- Fiches conseils sur les bonnes pratiques pour rester autonome le plus longtemps possible via son espace client sur Groupama.fr (bien manger, bien dormir, aménager son domicile, etc...)
- Mails d'information individuels en lien avec les campagnes Bien Vieillir (campagne de vaccinations, dépistage, alerte canicule...)
- Newsletter annuelle pour rappeler les points clés du contrat, l'utilité d'en informer ses proches, etc.

Pendant la vie du contrat

Pour l'assuré qui aide ses proches

Membre de la famille du souscripteur, même s'il n'est pas reconnu dépendant, âgé d'au moins 75 ans, ou personnes dépendante percevant l'APA au titre du GIR 1 ou 2, quelque soit son âge.

- Aide psychologique

Pour l'aidant qui soutient l'assuré dépendant

Toute personne de l'environnement familiale de l'assuré ou non qui s'occupe de lui. Ca peut être une personne désignée par l'assurée ou toute personne qui se manifeste auprès de Mutuaide pour la mise en oeuvre des prestations :

- Soutien psychologique et écoute conviviale
- Organisation du remerciement de l'aidant pour quelques jours de répit
- Prise en charge d'un remplaçant en cas d'arrêt de travail ou d'hospitalisation de l'aidant.

L'assuré et l'aidant bénéficient d'un service d'accompagnement

- Dans les démarches administratives et la mise en place des aides financières
- Dans la mise en relation avec un ergothérapeute pour l'aménagement du domicile
- Pour la venue d'un opticien ou d'un dentiste habilité pour les assurés qui ne peuvent se déplacer
- Dans la recherche de groupes de paroles et d'organismes de formation aux «gestes et postures» permettant de s'occuper d'une personne dépendante

Pendant la vie du contrat

Pour l'assuré à son domicile

- Mise en relation de l'assuré ou de son aidant avec un ergothérapeute et prise en charge de son intervention
- Accès illimité à la plateforme des services à la personne de Groupama pour la recherche et l'organisation des interventions des auxiliaires de vie, gardes malade, portages de repas, livraison de courses ou de médicaments, garde des animaux domestiques
- Prise en charge de 2 mois de téléassistance

Pour l'assuré partant en établissement

- Aide à la recherche d'un établissement pour accueillir l'assuré
- Prise en charge financière de la venue d'un proche pour aider au déménagement



Un contrat fonctionnant pour l'assuré qu'il soit dépendant ou non